

LA CGT PART À LA RENCONTRE DES SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET DES SALARIÉS DES TRES PETITES ENTREPRISES



POUR LA PREMIÈRE FOIS, DES ÉLECTIONS DE BRANCHES PROFESSIONNELLES AURONT LIEU EN DIRECTION DES SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS.

Ces élections concernent 4,7 millions de salariés de l'artisanat, du commerce, des professions libérales, de l'économie sociale, de l'industrie et des services.

La branche professionnelle du particulier employeur, qui participe également à ces élections, réunit à elle seule 1,7 millions de salariés.

La fédération CGT commerce, services et distribution est au cœur de cette campagne, les salariés concernés par ce scrutin étant très majoritairement issus de ses champs professionnels.

Dans le cadre de cette élection relative à la représentativité des organisations syndicales qui se déroulera du 28 novembre au 12 décembre 2012, la fédération CGT commerce, services et distribution organise la tournée en France d'un « Bus CGT info-droits ». Il fera étape dans 25 villes pour expliquer le déroulement du scrutin aux salariés afin que ces derniers y participent massivement. Cette opération se dote d'une autre mission : celle de faire connaître leurs droits à des salariés souvent précaires et isolés.

Un tour de France en deux vagues :

DU 16 MAI AU 11 JUIN • 9 VILLES ÉTAPES

Clermont-Ferrand ► 16 mai

Limoges ► 21 mai

La Rochelle ► 23 mai

Bordeaux ► 25 mai

Toulouse ► 29 mai

Montpellier ► 31 mai

Marseille ► 2 juin

Nice ► 6 juin

Lyon ► 11 Juin

DU 24 SEPTEMBRE AU 27 OCTOBRE • 16 VILLES ÉTAPES

Lille ► 25 septembre

Caen ► 27 septembre

Rennes ► 29 septembre

Brest ► 2 octobre

Nantes ► 4 octobre

Tours ► 6 octobre

Orléans ► 9 octobre

Dijon ► 11 octobre

Besançon ► 13 octobre

Strasbourg ► 16 octobre

Reims ► 18 octobre

Île-de-France ►

du 20 au 27 octobre

A chaque étape de la tournée du bus, des militants CGT iront à la rencontre des salariés du particulier employeur et des très petites entreprises pour les informer, les accompagner dans leurs démarches. Ils tiendront une permanence juridique, donneront aux salariés un kit sur leurs droits, animeront des réunions publiques d'information...

QUI SONT LES SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR ?

Les salariés du particulier employeur sont généralement rémunérés en CESU (chèque emploi service universel). 86 % des emplois du champ des services à la personne sont couverts par la Convention collective nationale des salariés du particulier employeur et par la convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur.

Les métiers des salariés du particulier employeur correspondent largement aux besoins en matière d'accueil de la petite enfance et d'aide à l'autonomie pour les personnes âgées ou dépendantes. Ces salariés - majoritairement des femmes - souffrent d'un déficit de reconnaissance. Journées morcelées au service de plusieurs employeurs, problèmes de transports, conditions de travail difficiles et faible rémunération sont leur lot quotidien.

1,7 million de salarié(e)s travaillent au domicile d'un particulier, on peut compter parmi eux : les aides à domicile, les auxiliaires de vie, les gardes d'enfants, les jardiniers...

LES CHIFFRES CLEFS

LE SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS EN 2010 :

- **3,6 millions** de particuliers employeurs
- **1,7 million** de salariés
- **11,5 milliards** d'euros versés par les particuliers employeurs
(8,7 milliards d'euros de masse salariale nette + 2,8 milliards d'euros de cotisations patronales et salariales)
- **1 737 millions** d'heures rémunérées

LE SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS, C'EST...

... DES EMPLOIS FAMILIAUX (hors garde d'enfants à domicile) :

- **2,5 millions** de particuliers employeurs d'employés familiaux
- **1,3 million** d'employés familiaux
- **529 millions** d'heures rémunérées
- **4,8 milliards** d'euros de masse salariale nette

... DES EMPLOIS DE GARDES D'ENFANTS À DOMICILE

- **98 000** parents employeurs de gardes d'enfants à domicile
- **120 000** gardes d'enfants à domicile
- **70 millions** d'heures rémunérées
- **559 millions** d'euros de masse salariale nette

... DES EMPLOIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

- **1,05 million** parents employeurs d'assistantes maternelles
- **330 000** assistantes maternelles
- **3,4 milliards** d'euros de masse salariale nette
- **1,14 millions** d'heures rémunérées

LA FÉDÉRATION CGT COMMERCE, DISTRIBUTION ET SERVICES À LA RENCONTRE DES SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

Créée en 1973, la fédération CGT des personnels du commerce, de la distribution et des services, rassemble plus de 40 000 syndiqués répartis sur 80 branches, et plus de 100 conventions collectives et représentant près de 8 millions de salariés.

Les métiers du service à la personne connaissent un développement spectaculaire et concernent majoritairement les salariés du particulier employeur. Depuis 2007, l'engagement de la fédération CGT du commerce, de la distribution et des services s'est renforcé auprès d'eux et elle fait de leur défense et de l'information sur leurs droits, une priorité.

→ **2002 : Signature d'une Convention collective des salariés du particulier employeur**

→ **2005 : Signature d'une Convention collective des assistantes maternelles**

Si la signature de ces textes conventionnels a permis d'améliorer la situation de salariés souvent précaires, isolés et en manque de reconnaissance professionnelle, on reste loin des attentes exprimées par les salarié(e)s.

LA CGT REVENDIQUE LES MÊMES DROITS POUR TOUS LES SALARIÉS QUEL QUE SOIT LA TAILLE DE L'ENTREPRISE.

→ **SMIC à 1 700 euros, 13^e mois pour tous, déroulement de carrière, égalité femme / homme ...**

LA CGT PROPOSE :

- **la création d'un statut du salarié et d'une sécurité sociale professionnelle ;**
- **un ensemble de droits individuels, opposables et transférables d'un employeur à l'autre pour tous ces salariés ;**
- **le droit à un emploi correctement rémunéré ;**
- **le droit à la formation professionnelle continue ;**
- **le droit à un déroulement de carrière, à la continuité du contrat de travail en cas de suppression d'emploi, au maintien des droits pour le calcul de la retraite pendant les périodes chômées ;**
- **le droit à la représentation syndicale...**

Les élections professionnelles vont être l'occasion de faire vivre les revendications des salariés que porte la CGT et de conquérir de nouveaux droits pour ces millions de salariés qui en sont dépourvus ou qui n'en ont pas connaissance lorsque ces derniers existent.

ELECTIONS MODE D'EMPLOI

Cette élection totalement inédite résulte directement de la loi du 20 août 2008 et de la loi du 15 octobre 2010 qui complète les dispositions relatives à la démocratie sociale.

Ex : Mathilde est auxiliaire de vie, elle pourra voter pour un syndicat, son scrutin permettra de mesurer la représentativité de ce dernier au niveau national et interprofessionnel. Il permettra également d'établir la représentativité du syndicat au niveau de sa branche professionnelle.

LES ENJEUX

MOINS DE 8 % DES SCRUTINS EXPRIMÉS
le syndicat n'est pas représentatif

+ 30 %
le syndicat peut signer des accords collectifs

+ 50 % DES SCRUTINS EXPRIMÉS
l'organisation syndicale peut s'opposer
à des accords collectifs

CONTACTS

Michèle CHAY, Secrétaire Générale
Tel : 06 20 84 18 47 • m.chay@commerce.cgt.fr

Stéphane FUSTEC, Secrétaire fédéral
Tel : 06 13 61 28 86 • fustec@free.fr

Fédération CGT du Commerce, des Services et de la distribution
Tel : 01 48 18 83 11

www.commerce.cgt.fr • www.tpe2012.cgt.fr •  [Cgt Commerce Bus Info-droits](#)

CONTACT PRESSE

Laurence HIRSCH
Tel : 01 48 03 99 94 • l.hirsch@boreal.fr

Silvia GUIDO
Tel : 01 48 03 80 65 • s.guido@boreal.fr

